



Assemblée générale

Distr. générale
9 août 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 138 de l'ordre du jour
Budget-programme de 2022

Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2022

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

Missions politiques spéciales

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Quarante-deuxième rapport du Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires
sur le projet de budget-programme pour 2022

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2022 liées à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.9](#))¹. À cette occasion, il a obtenu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de recevoir des réponses écrites le 20 juillet 2022.

¹ Les paragraphes 2 à 4 du document [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#) contiennent des informations complémentaires pour chaque mission politique spéciale concernant le projet de budget-programme global pour 2022.



Engagements autorisés

2. Le Comité consultatif rappelle que le rapport sur le projet de budget-programme pour 2022 (A/76/6 (Sect. 3)/Add.5), qui lui a été présenté en 2021, ne tenait pas pleinement compte des facteurs externes tels que les conditions de sécurité qui prévalait à l'époque ou du fait que le Conseil de sécurité devait examiner le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) au premier trimestre de 2022. Il rappelle en outre qu'il a estimé que les hypothèses présentées dans le projet de budget susmentionné, qui ne prenait pas pleinement en compte l'incidence de l'exécution du mandat et la réalité opérationnelle qui prévalait, n'étaient peut-être pas réalistes. En conséquence, il a recommandé que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant maximum de 107 636 800 dollars pour la MANUA pour la période de 10 mois allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022 (voir A/76/7/Add.5, par. 1 à 8 et 35 et 36), ce que l'Assemblée a approuvé par sa résolution 76/246.

Nouveau mandat et hypothèses budgétaires

3. Par sa résolution 2626 (2022) du 17 mars 2022, le Conseil de sécurité a adopté des changements au mandat de la MANUA, qu'il a prolongé jusqu'au 17 mars 2023. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la MANUA : a) coordonnera et facilitera le renforcement de la coopération et de la cohérence dans la fourniture de l'aide humanitaire et des ressources financières destinées aux activités humanitaires qui visent à répondre aux besoins essentiels et à favoriser le développement, conformément au Cadre transitoire de coopération des Nations Unies pour l'Afghanistan ; b) coordonnera son action avec celle des donateurs et des autres parties prenantes afin d'accroître le respect du principe de responsabilité, la transparence et l'efficacité en ce qui concerne l'utilisation de l'aide ; c) appuiera les efforts déployés, notamment la prestation de services de base, en vue de créer des conditions qui favorisent l'autonomie et la stabilité au sein de la population afghane ; d) mènera des activités de sensibilisation et offrira ses bons offices afin de promouvoir le dialogue entre les parties prenantes afghanes, la région et la communauté internationale, l'objectif étant de favoriser une gouvernance inclusive, représentative, participative et réactive, notamment pour les femmes et les filles, et fournira des conseils sur les mécanismes consultatifs nationaux et locaux inclusifs, les mesures de confiance, la gestion des conflits et la réconciliation ; e) promouvra une gouvernance responsable et l'état de droit ; f) collaborera avec toutes les parties prenantes aux fins de la promotion et de la protection des droits humains ; g) soutiendra la coopération régionale ; h) appuiera, dans le cadre de son mandat, les mécanismes existants visant à améliorer l'ensemble des conditions de sécurité en Afghanistan (ibid., par. 1 et 2).

4. Ayant demandé des précisions sur les hypothèses budgétaires découlant du nouveau mandat de la Mission et sur le montant des ressources supplémentaires proposées par rapport à celui qui avait été mis en recouvrement au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses approuvée pour 10 mois, le Comité consultatif a été informé qu'il fallait financer les activités nouvelles ou modifiées, notamment couvrir les dépenses de personnel. Des informations ont été fournies sur les rapports qu'entretient la MANUA avec les autorités de facto, notamment en ce qui concerne les droits humains et l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afghanistan. Le Comité a également été informé des négociations actives menées par la MANUA avec toutes les parties concernées, y compris la Banque centrale d'Afghanistan, pour mettre en place les mécanismes juridiques et opérationnels nécessaires au débloqué des réserves gelées. Toujours à la suite de sa demande d'éclaircissements, il a été informé que les autorités de facto avaient

accueilli favorablement le nouveau mandat de la Mission, qui prévoit de resserrer les liens de collaboration et de coopération pour faire face à la situation humanitaire et économique désastreuse du pays, et qu'elles comprenaient, du moins au niveau du cabinet de facto à Kaboul, que le système des Nations Unies pouvait également servir de pont entre l'Afghanistan et la communauté internationale.

II. Total des ressources nécessaires et des dépenses

5. Le montant révisé des ressources demandées pour 2022 pour la MANUA s'élève à 133 609 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de financer ce qui suit : a) les traitements et les dépenses communes de personnel (89 557 900 dollars) liés au déploiement de 1 200 emplois (1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 2 de sous-secrétaire général(e), 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 55 P-4, 58 P-3, 5 P-2, 138 emplois d'agent(e) du Service mobile, 1 d'agent(e) des services généraux, 125 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 674 d'agent(e) local(e) et 105 de Volontaire des Nations Unies) et d'un(e) observateur(trice) militaire (24 600 dollars) ; b) des dépenses opérationnelles de 44 027 400 dollars.

6. Ayant posé la question, le Comité consultatif s'est vu communiquer des informations sur le montant révisé des ressources demandées pour 2022 pour la MANUA, par rapport aux crédits ouverts et aux dépenses engagées en 2020 et 2021, ainsi que sur le montant des engagements autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246 et celui des dépenses engagées de janvier à juin 2022, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1

Exécution du budget et montant total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020		2021		2022		Ressources demandées	Variation 2022 c. 2021 Augmentation/ (diminution)
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Engagements autorisés (janvier à octobre 2022)	Dépenses au 30 juin 2022		
Militaires et personnel de police	41,5	24,2	41,5	(3,9)	34,4	(2,8)	24,6	(16,9)
Personnel civil	94 377,4	95 687,3	98 285,1	99 093,5	77 656,2	45 538,1	89 557,9	(8 727,2)
Dépenses opérationnelles	40 371,3	39 600,8	38 548,6	37 580,3	29 946,2	23 820,5	44 027,4	5 478,8
Ressources demandées	134 790,2	135 312,4	136 875,2	136 669,9	107 636,8	69 355,8	133 609,9	(3 265,3)

7. En réponse à sa question, le Comité consultatif s'est vu communiquer des données ventilées par rubrique budgétaire sur les dépenses mensuelles au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses pour la période allant de janvier à juin 2022 (voir tableau 2). Dans les paragraphes ci-dessous, le Comité formule des observations et des recommandations sur les dépenses engagées au titre de certaines rubriques, le cas échéant.

Tableau 2

Dépenses mensuelles effectives au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	Engagements autorisés	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Montant total des dépenses au 30 juin 2022
I. Militaires et personnel de police								
1. Observateurs militaires	34,4	2,4	(5,2)	–	–	–	–	(2,8)
Total (catégorie I)	34,4	2,4	(5,2)	–	–	–	–	(2,8)
II. Personnel civil								
1. Personnel recruté sur le plan international	45 371,7	3 995,8	4 196,9	4 230,4	4 413,0	4 197,9	4 807,9	25 841,9
2. Personnel recruté sur le plan national	28 868,1	2 515,9	2 859,4	2 906,7	2 736,2	2 827,5	2 368,7	16 214,4
3. Volontaires des Nations Unies	3 416,4	1 127,2	48,0	53,9	71,8	42,4	2 138,6	3 481,9
Total (catégorie II) (déduction faite des contributions du personnel)	77 656,2	7 638,9	7 104,3	7 191,0	7 221,0	7 067,8	9 315,2	45 538,2
III. Dépenses opérationnelles								
1. Consultants et services de consultants	59,3	–	11,8	13,2	9,9	137,3	0,3	172,5
2. Voyage officiel	686,2	91,5	106,6	98,4	69,0	538,9	(127,4)	777,0
3. Installations et infrastructures	17 700,4	1 379,8	3 365,9	3 366,7	2 658,6	931,3	1 688,3	13 390,6
4. Transports terrestres	310,6	6,6	149,9	28,8	3,3	16,9	15,7	221,2
5. Opérations aériennes	5 394,3	1,5	406,7	2 592,8	2 292,1	(77,6)	69,0	5 284,5
6. Communications et informatique	3 942,2	1 231,9	183,9	379,0	572,1	51,6	33,0	2 451,5
7. Santé	1 043,1	278,1	315,0	216,9	(20,1)	192,9	–	982,8
8. Fournitures, services et matériel divers	810,1	105,0	114,7	74,9	173,6	23,4	48,7	540,3
Total (catégorie III)	29 946,2	3 094,4	4 654,5	6 770,7	5 758,5	1 814,7	1 727,6	23 820,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	107 636,8	10 735,7	11 753,6	13 961,7	12 979,5	8 882,5	11 042,8	69 355,8

8. Comme indiqué dans le tableau 1, en 2020, les dépenses se sont élevées à 135 312 400 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 134 790 200 dollars, soit un taux d'utilisation des crédits de 100,4 %. En 2021, les dépenses se sont élevées à 136 669 900 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 136 875 200 dollars, soit un taux d'utilisation des crédits de 99,9 %. Au 30 juin 2022, sur les engagements autorisés de 107 636 800 dollars, 69 355 800 dollars avaient été dépensés (64,4 %). **Le Comité consultatif souligne que tous les efforts doivent être faits pour ne pas dépasser le montant des engagements autorisés. Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les dépenses correspondantes engagées en 2022.**

Prévisions de dépenses révisées pour 2022

9. Les prévisions de dépenses révisées de la MANUA pour 2022 s'élèvent à 133 609 900 dollars, ce qui représente une diminution de 3 265 300 dollars (soit 2,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (136 875 200 dollars). Des

informations détaillées sur les variations sont fournies au paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général, dans lequel il indique que la diminution nette par rapport au budget approuvé pour 2021 s'explique principalement par : a) une réduction de 8 727 200 dollars au titre du personnel civil ; b) une augmentation nette de 5 478 800 dollars au titre des dépenses opérationnelles.

A. Militaires et personnel de police

10. Les prévisions de dépenses relatives aux militaires et au personnel de police s'élèvent à 24 600 dollars, soit une diminution de 16 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (41 500 dollars), et correspondent aux coûts afférents au déploiement d'un(e) observateur(trice) militaire principal(e) (A/76/6 (Sect. 3)/Add.9, par. 59). Pour établir les prévisions révisées pour 2022, on est parti du principe que l'observateur(trice) militaire prendrait ses fonctions au cours de l'année 2022. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le déploiement de l'observateur(trice) militaire seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport.**

B. Personnel civil

Tableau 3
Effectifs nécessaires

	Nombre		Classe
Effectif approuvé pour 2021	1 163	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 55 P-4, 58 P-3, 6 P-2, 137 SM, 1 G(AC), 125 AN, 674 AL, 68 VNU	
Effectif proposé pour 2022	1 200	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 55 P-4, 58 P-3, 5 P-2, 138 SM, 1 G(AC), 125 AN, 674 AL, 105 VNU	
Créations proposées	10	10 VNU	
Suppressions proposées	3	3 VNU	
Transformations proposées	30	30 emplois de VNU actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui seraient désormais financés par le budget ordinaire	
Reclassements et déclassements proposés	1	P-2 à SM	
Réaffectations proposées	24	1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 4 SM, 3 AN et 6 AL	
Transferts proposés	33	1 D-1, 4 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 3 SM, 5 AN, 12 AL et 2 VNU	

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM : Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

11. Un récapitulatif des effectifs nécessaires et des changements proposés figure aux paragraphes 55 à 58 du rapport du Secrétaire général. Comme il ressort du tableau 3, l'effectif total proposé est de 1 200 emplois de temporaire – à savoir 296 emplois soumis à recrutement international [157 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 138 agents du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)], 799 emplois soumis à recrutement national (125 administrateurs recrutés sur le plan national et 674 agents locaux) et 105 postes de Volontaire des Nations Unies –, ce qui représente une augmentation nette de 37 emplois par rapport à l'effectif approuvé pour 2021. On trouvera aux annexes II et III du rapport du Secrétaire général les organigrammes dans lesquels sont précisées les catégories et

les classes des emplois ainsi qu'un tableau indiquant les effectifs nécessaires par lieu d'affectation.

12. Tous les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs sont décrits à la section I.B.2 du rapport du Secrétaire général et présentés dans les organigrammes figurant à l'annexe II dudit rapport. Les modifications du tableau d'effectifs mentionnées dans les paragraphes ci-dessous découlent essentiellement du renouvellement du mandat de la Mission par la résolution 2626 (2022) du Conseil de sécurité et des modifications structurelles proposées par le Secrétaire général (A/76/6 (Sect. 3)/Add.9, par. 34).

Création du Service consultatif de la coopération stratégique

13. Il est proposé de créer le Service consultatif de la coopération stratégique pour favoriser et renforcer le dialogue entre la Mission et les responsables des Nations Unies en Afghanistan et les autorités de facto. Le Service serait doté en personnel en transférant huit emplois (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 AN, 1 AL) de l'ancien Bureau de la paix et de la réconciliation et en réaffectant un emploi (1 P-4) du Bureau de l'assistance électorale [ibid., par. 41 d)]. Le Comité consultatif note que les titulaires des deux emplois de classe P-4 seraient notamment chargés de centraliser les activités de coopération menées par les entités des Nations Unies avec les autorités de facto et les autres parties prenantes [ibid., par. 41 d) iv) et viii)]. Il note aussi que l'emploi de spécialiste des affaires électorales (P-4) qu'il est proposé de réaffecter est vacant et qu'aucune mesure de recrutement n'a été prise. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que deux emplois de temporaire (P-4) soient nécessaires au sein du Service consultatif de la coopération stratégique pour centraliser les activités de coopération menées par les entités des Nations Unies avec les autorités de facto et les autres parties prenantes, compte tenu notamment des fonctions similaires exercées par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires) (voir par. 14). Par conséquent, le Comité recommande de ne pas réaffecter l'emploi de spécialiste des affaires électorales (P-4) et de le supprimer. Les montants prévus au titre des ressources nécessaires autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

14. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Service consultatif de la coopération stratégique serait chargé, entre autres, de coordonner et de faciliter le dialogue entre les entités des Nations Unies et les autorités de facto et d'établir en parallèle des contacts avec les Taliban afin de maintenir les relations de la Mission et des entités avec les autorités de facto. En ce qui concerne la répartition des tâches entre le nouveau Service consultatif de la coopération stratégique et le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires), il a été indiqué que le Bureau s'emploierait à renforcer le dialogue avec les autorités de facto et la communauté internationale pour garantir la poursuite des négociations sur l'espace opérationnel, l'évaluation des besoins et la coordination de la fourniture de l'aide humanitaire et de l'assistance de base en Afghanistan, et que le Service veillerait quant à lui à faciliter l'exécution des mandats relevant des composantes Politique et Développement en établissant un dialogue et en entretenant les liens entre la Mission et les autorités de facto aux niveaux national et infranational. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il pourrait y avoir un chevauchement entre le rôle attribué au nouveau Service consultatif de la coopération stratégique et le rôle que joue le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires) s'agissant de favoriser le dialogue entre le système des Nations Unies et les autorités de facto. Le Comité prend également note qu'il est à cet égard proposé de transférer un emploi**

d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques (D-1), dont le (la) titulaire dirigerait le Service, et de réaffecter l'emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des affaires électorales (D-1), qui deviendrait un emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1) au sein du Bureau.

Création de la Section de coordination de la gestion des risques

15. Il est proposé de créer la Section de coordination de la gestion des risques afin de coordonner l'approche globale de gestion des risques suivie dans l'ensemble du système des Nations Unies en Afghanistan. La Section sera dotée en personnel grâce au transfert ou à la réaffectation de sept emplois de temporaire [ibid., par. 46 c)]. Le Comité consultatif note que cinq des sept emplois qu'il est proposé d'intégrer dans la nouvelle Section sont actuellement vacants. Il note en outre que l'emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) qu'il est proposé de réaffecter du bureau local de Baghlan (Pol-e Khomri) est actuellement vacant et qu'aucune mesure de recrutement n'a été prise. **Le Comité consultatif recommande de ne pas procéder à cette réaffectation et de supprimer plutôt l'emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) au sein du bureau local de Baghlan (Pol-e Khomri). Les montants prévus au titre des ressources nécessaires autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

Création de la Section de la coopération régionale

16. Il est proposé de créer la Section de la coopération régionale pour définir la vision et l'orientation de la stratégie de coopération régionale de la Mission et proposer des directives politiques et un plan d'action, l'objectif étant d'apporter des solutions immédiates et à plus long terme aux problèmes politiques régionaux. La Section sera dotée en personnel grâce au transfert et à la réaffectation de quatre emplois de temporaire du Service des affaires politiques et du Bureau de l'assistance électorale, et les bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran relèveront directement du chef de la Section [ibid., par. 44 e)].

Fermeture du Bureau de l'assistance électorale

17. Il est proposé de fermer le Bureau de l'assistance électorale au vu des changements intervenus depuis la prise de pouvoir par les autorités de facto en août 2021 et des priorités de la Mission prévues dans le cadre du nouveau mandat défini dans la résolution 2626 (2022) du Conseil de sécurité, qui a élargi et réorienté les domaines d'activité. Il est donc proposé de réaffecter les cinq emplois du Bureau (1 D-1, 2 P-4 et 2 P-3) à divers autres bureaux [ibid., par. 44 c)].

Fermeture du Bureau de la paix et de la réconciliation

18. Il est proposé de fermer le Bureau de la paix et de la réconciliation au vu des changements intervenus depuis la prise de pouvoir par les autorités de facto en août 2021 et des priorités de la Mission prévues dans le cadre du nouveau mandat défini dans la résolution 2626 (2022) du Conseil de sécurité, qui a élargi et réorienté les domaines d'activité. Il est donc proposé de transférer huit emplois (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 2 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et de réaffecter un emploi (1 P-5) à divers autres bureaux [ibid., par. 44 d)].

19. Le Comité consultatif note qu'il a été proposé de transférer ou de réaffecter l'ensemble des 14 emplois des deux bureaux qu'il est proposé de fermer (voir par. 13, 17 et 18).

*Section pour la cohérence des mesures de coordination de l'aide (anciennement
Section de la coordination des donateurs)*

20. Il est proposé de rebaptiser la Section de la coordination des donateurs « Section pour la cohérence des mesures de coordination de l'aide », l'objectif étant d'assurer la coordination avec les donateurs et les organisations internationales en ce qui concerne les besoins humains fondamentaux et de soutenir les efforts visant à accroître la responsabilité, la transparence et l'utilisation efficace de l'aide sans discrimination. Il est proposé de transférer un emploi de chauffeur(se) [agent(e) local(e)] du Groupe des transports. La Section compterait six emplois de temporaire [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 d'agent(e) local(e)] [ibid., par. 46 b)].

Réaffectations

21. Ayant demandé des précisions sur l'emploi de spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) au Service des affaires politiques qu'il est proposé de réaffecter au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaire), qui deviendrait un emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme (Service de la lutte antimines) (P-5), le Comité consultatif a été informé que la personne titulaire serait à la tête de la composante Lutte antimines de la MANUA et qu'elle serait chargée de diriger la planification stratégique et opérationnelle, l'évaluation des menaces ainsi que la conception et la mise en œuvre du programme. Elle aurait également à fournir des conseils techniques et stratégiques à la direction de la Mission et aux parties prenantes concernées par la lutte antimines et à collaborer avec les autorités nationales responsables de la lutte antimines, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe humanitaire pour plaider en faveur de cette lutte. Il a également été indiqué qu'à l'heure actuelle, les fonctions liées à la lutte antimines étaient exécutées et financées par le Service de la lutte antimines. **En attendant la présentation des résultats de l'examen indépendant sur le rapport coût-efficacité et la mise en œuvre effective du dispositif de lutte antimines dans les opérations de maintien de la paix et la conclusion d'un nouveau mémorandum d'accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Comité consultatif recommande de ne pas transférer l'emploi de spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) et, au contraire, de le supprimer. En outre, le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver la création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste hors classe de la gestion de programme (Service de la lutte antimines) de classe P-5.**

22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur les 33 emplois de temporaire qu'il a été proposé de transférer, 6 étaient vacants et que, sur les 24 emplois de temporaire qu'il a été proposé de réaffecter, 9 étaient vacants. Il a également été informé que tous les titulaires des emplois transférés conserveraient leur emploi, car leurs fonctions resteraient les mêmes, à l'exception de deux membres du personnel recrutés sur le plan national dont les emplois étaient transférés dans un autre lieu d'affectation. Ces deux personnes se trouvaient hors d'Afghanistan : l'une avait été évacuée, et l'autre était en congé spécial sans traitement. Ni l'une ni l'autre ne devait revenir à la Mission. La plupart des titulaires des emplois qu'il était proposé de réaffecter ont été jugés aptes à exercer les nouvelles fonctions. **Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par la Mission pour tirer parti de l'expertise et des connaissances du personnel existant dans l'exécution de son nouveau mandat.**

23. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'avec l'alignement du projet de budget pour 2022 sur les priorités énoncées dans la

résolution 2626 (2022) du Conseil de sécurité et l'adoption d'une approche souple en ce qui concerne l'exécution du mandat, la MANUA ne prévoyait pas d'autres restructurations ou d'autres modifications du budget, à moins que l'environnement stratégique ou opérationnel n'évolue radicalement. **Le Comité consultatif prend note des changements structurels et des effectifs proposés dans les prévisions révisées concernant le budget-programme de 2022. Le Comité estime que la structure organisationnelle de la MANUA doit être maintenue pendant un certain temps, à moins que l'environnement opérationnel n'évolue radicalement.**

Transformations

24. Il est proposé de transformer les 30 postes de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement national ci-après de sorte qu'ils soient financés par le budget ordinaire et non plus par des ressources extrabudgétaires, car les fonctions qui y sont associées sont considérées comme critiques et de nature continue : a) 3 postes d'assistant(e) (sécurité locale) à la Section de la sécurité ; b) 4 postes d'assistant(e) (affaires politiques) et 1 de spécialiste des affaires judiciaires (adjoint(e) de 1^{re} classe) au Service des affaires politiques ; c) 1 poste d'assistant(e) (affaires politiques) à la Section de la coopération régionale ; d) 1 poste d'assistant(e) de coordination sur le terrain, 1 d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines, 1 de spécialiste de la gestion de programme et fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1^{re} classe), 1 de spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1^{re} classe) et 2 de spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe) à la gestion des opérations et des ressources ; e) 1 poste de fonctionnaire chargé(e) des achats (adjoint(e) de 1^{re} classe) à la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; f) 1 poste d'infirmier(ère) et 1 de spécialiste de la gestion des installations (adjoint(e) de 1^{re} classe) à la gestion de la prestation de services ; g) 1 poste de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) et 6 d'assistant(e) (affaires politiques) dans les bureaux régionaux ; h) 5 postes d'assistant(e) (affaires politiques) dans les bureaux provinciaux (ibid., par. 32 a) iii), 39, 41 e) vii), 44 a) xvi) et xvii), 44 e) v), 49 a)-d), 50 b), 51 c) ii) et f), 55 a) iii) et iv), b) vii), c) iv), d) iii), e) viii) et f) ii), 56 a) iii), b), c) iii), d) iii) et e), 66 et 84, et annexe II)².

25. En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que le programme national de jeunes Volontaires des Nations Unies avait été lancé en 2019 et qu'il était financé par le fonds d'affectation spéciale dénommé « appel pluriannuel » du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Le programme a employé des femmes diplômées d'universités nationales et leur a fourni une formation en cours d'emploi et une expérience professionnelle visant à renforcer leurs compétences techniques et professionnelles. Le Comité a également été informé que, compte tenu de la situation en Afghanistan et des graves restrictions des droits humains imposées à la population, et en particulier aux femmes et aux filles, la MANUA considérait qu'il était important que les Nations Unies continuent d'appuyer les femmes et les filles de toutes les manières possibles. La mobilisation continue de femmes Volontaires des Nations Unies permettrait ainsi de faire en sorte que les voix des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, soient prises en compte dans l'exécution du mandat de la Mission (voir également [A/76/7/Add.5](#), par. 16).

26. En ce qui concerne l'administration actuelle des Volontaires des Nations Unies, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la MANUA était

² Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été omis de faire référence au programme national de jeunes Volontaires des Nations Unies et aux 30 postes de Volontaire des Nations Unies dans le projet de budget-programme pour 2021 ([A/75/6](#) (Sect. 3)/Add.5).

en contact régulier avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et qu'elle avait aidé le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à obtenir des autorisations financières. En outre, même s'ils ont le statut de personnel des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies relèvent du PNUD, et la MANUA ne gère pas directement les ressources afférentes. Le Comité a également été informé que, depuis le lancement du programme en 2019, un total de 43 Volontaires des Nations Unies y avaient participé et que, parmi eux, 17 avaient été recrutés par la suite par l'ONU ou par d'autres organisations internationales, dont sept en tant que membres du personnel de la MANUA recrutés sur le plan national, cinq en tant que membres du personnel recrutés sur le plan national d'autres entités des Nations Unies présentes en Afghanistan et cinq en tant que Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international par des entités des Nations Unies à l'extérieur de l'Afghanistan. En outre, entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 mai 2022, sept Volontaires des Nations Unies recrutées sur le plan national ont été embauchées à la MANUA, où elles occupent des emplois soumis à recrutement national financés dans le cadre du programme national des jeunes Volontaires des Nations Unies, et sept autres ont quitté leur emploi. Sur un total de 30 postes de Volontaire des Nations Unies, 16 étaient pourvus et 14 étaient vacants. Le Comité a en outre été informé que les ressources extrabudgétaires couvraient seulement 16 postes de Volontaire des Nations Unies jusqu'au 31 octobre 2022 (ibid., par. 16). Le Comité rappelle que, dans le cadre du projet de budget de la MANUA pour 2022, il avait été proposé de transformer 26 postes, car il était prévu que le financement extrabudgétaire des postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national dans le cadre du programme national de jeunes volontaires expirerait à la fin de 2021.

27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été proposé, dans les prévisions révisées pour 2022, d'inscrire au budget ordinaire 30 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national pour deux mois (novembre et décembre) en 2022, et qu'aucun financement rétroactif provenant du budget ordinaire n'était proposé pour des périodes antérieures. Le Comité a également été informé que, compte tenu du temps qu'il faudrait pour recruter ces volontaires en novembre et en décembre 2022, il a été proposé d'appliquer un taux de vacance de postes de 40 % (voir également tableau 4). Il est ainsi attendu que 18 postes de Volontaire des Nations Unies soient pourvus (16 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national actuellement en poste et deux Volontaires des Nations Unies nouvellement recrutés) et que 12 postes de Volontaire des Nations Unies restent vacants pendant ces deux mois. Le Comité a également été informé que le recrutement visant à pourvoir les 30 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national commencerait une fois que le projet de budget révisé pour 2022 serait approuvé par l'Assemblée générale, et qu'il était prévu que tous les postes soient entièrement pourvus en janvier 2023.

28. Le Comité consultatif sait que le programme national de jeunes Volontaires des Nations Unies a permis à des femmes d'acquérir des compétences techniques et professionnelles et une expérience professionnelle précieuses dans une organisation internationale, les femmes Volontaires des Nations Unies recrutées sur le plan national étant ensuite embauchées par la MANUA en tant que personnel recruté sur le plan national ou par d'autres organismes des Nations Unies ou organisations internationales. Le Comité recommande que 20 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires soient inscrits au budget ordinaire, et qu'un taux de vacance de 50 % soit appliqué. Les montants prévus au titre des ressources nécessaires autres que les postes devraient être ajustés en conséquence. Le Comité espère que des efforts continueront d'être déployés pour

obtenir un financement extrabudgétaire supplémentaire pour les postes de Volontaire des Nations Unies relevant du programme national de jeunes Volontaires des Nations Unies et attend avec intérêt des informations actualisées à ce sujet dans le projet de budget de la MANUA pour 2024 (voir aussi A/76/7/Add.5, par. 17 et 18).

29. À la suite d'une évaluation des risques sanitaires et d'une analyse des lacunes du soutien médical des forces, le Secrétaire général propose de créer 10 postes de Volontaire des Nations Unies, à savoir quatre postes de médecin à la Section des services médicaux, du soutien psychosocial et de la qualité de vie et six postes d'auxiliaire sanitaire dans les bureaux régionaux et provinciaux [ibid., par. 51 c) i) ; 55 b) i), c) i), d) i), e) i) et f) i) ; 56 b) i)].

Suppressions

30. Le Secrétaire général propose de supprimer trois postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international, à savoir un poste de spécialiste de la sécurité incendie, un de spécialiste des opérations aériennes et un de technicien(ne) véhicules, à la suite d'un examen de la charge de travail de la section ou du groupe concerné [ibid., par. 51 b) i) et e) i)].

Emplois et postes vacants

31. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2022, il y avait 107 emplois et postes vacants : 1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 3 P-5, 10 P-4, 14 P-3, 3 P-2, 14 emplois d'agent(e) du Service mobile, 53 d'agent(e) local(e) et 9 postes de Volontaire des Nations Unies. Au total, six emplois étaient vacants depuis 24 mois ou plus [1 P-2, 1 emploi d'agent(e) du Service mobile et 4 d'agent(e) local(e)], et les activités de recrutement avaient été mises en pause. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que le processus de recrutement avait été mis en pause en attendant le renouvellement du mandat de la Mission, en mars 2022, car, jusqu'à récemment, on ignorait les détails du nouveau mandat. Il a aussi été informé que le recrutement du (de la) fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) au Bureau d'appui commun de Koweït avait été lancé et qu'il devrait être achevé prochainement. Il est également proposé de supprimer l'emploi d'assistant(e) aux finances (agent(e) du Service mobile) en 2023. **Le Comité consultatif compte que tous les emplois et postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements, notamment en ce qui concerne les emplois vacants de longue date, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

32. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a obtenu des informations sur les taux de vacance approuvés pour 2021 et les taux de vacance effectifs en 2021 ainsi qu'au 30 avril et au 31 mai 2022, ainsi que sur les taux de vacance budgétisés pour 2022 pour la MANUA (voir tableau 4).

Tableau 4
Taux de vacance, 2021-2022

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux de vacance approuvé pour 2021</i>	<i>Taux de vacance effectif (2021)</i>	<i>Taux de vacance effectif (au 30 avril 2022)</i>	<i>Taux de vacance effectif (au 31 mai 2022)</i>	<i>Taux de vacance budgétisé pour 2022</i>
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	100	100	17
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	6	13	18	16	14
Personnel recruté sur le plan national					
Administrateurs recrutés sur le plan national	3	9	12	10	9
Agent local	3	4	9	9	9
Volontaires des Nations Unies					
Personnel recruté sur le plan international	7	15	16	15	16
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–	–	40

33. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le recrutement avait été accéléré après que la MANUA eut reçu du Conseil de sécurité son nouveau mandat, le 17 mars 2022, et que, comme il est également indiqué dans le tableau 4, les taux de vacance au 31 mai 2022 pour le personnel recruté sur le plan international et les administrateurs recrutés sur le plan national étaient, respectivement, de 16 % et de 10 %, contre 18 % et 12 % au 30 avril 2022.

Indemnité de fonctions

34. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que cinq emplois étaient pourvus par voie d'affectation temporaire ouvrant droit au versement d'une indemnité de fonctions, comme indiqué dans le tableau 5.

Tableau 5
Emplois pourvus par voie d'affectation temporaire ouvrant droit au versement d'une indemnité de fonctions au 31 mai 2022

<i>Unité administrative</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Début du versement de l'indemnité de fonctions</i>	<i>Fin du versement de l'indemnité de fonctions</i>
Bureau d'appui commun de Koweït	SM	Fonctionnaire d'administration	1 ^{er} août 2019	31 juillet 2022
Section de la coordination des donateurs	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	1 ^{er} août 2020	31 octobre 2022
Bureau régional de Kaboul – services fonctionnels	P-4	Spécialiste des questions politiques	13 février 2021	31 octobre 2022
Section de la sécurité	P-4	Analyste des informations sur la sécurité	21 février 2022	31 octobre 2022
Service de la communication stratégique	P-4	Producteur(trice) vidéo/TV	4 avril 2022	31 octobre 2022

35. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 13, 15, 21 et 28 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil de la MANUA pour 2022.

C. Dépenses opérationnelles

36. Le montant révisé des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2022 s'élève à 44 027 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 5 478 800 dollars (14,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021, qui se montaient à 38 548 600 dollars, correspondant à l'effet net des éléments suivants :

a) une augmentation de 3 015 400 dollars au titre des opérations aériennes, qui tient aux dépenses liées à l'assurance aéronautique contre les risques de guerre, d'un montant de 2 015 000 dollars, ainsi qu'à une hausse des ressources nécessaires pour les droits d'atterrissage, les redevances de manutention au sol, les services et l'indemnité de subsistance des équipages aériens ;

b) une augmentation de 1 435 800 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers pour les frais d'expédition d'espèces, ainsi que pour les dépenses liées aux vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies ;

c) une augmentation de 1 239 400 dollars au titre des services médicaux pour la création d'une antenne chirurgicale de l'avant et d'une équipe d'évacuation sanitaire aérienne qui doivent venir renforcer les capacités de la Mission à la suite du retrait des forces militaires internationales en 2021 ;

d) une augmentation de 854 200 dollars au titre des communications et de l'informatique pour les services de télécommunications et de réseau et les logiciels, licences et redevances, ainsi que pour les nouveaux crédits demandés pour les services d'information liés à des initiatives de paix locales et à des activités de sensibilisation précédemment financées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ;

e) une diminution de 977 100 dollars au titre des installations et infrastructures, qui s'explique par le fait qu'aucune ressource n'est demandée pour la location du Palais n° 7, celui-ci ayant été libéré en 2022, et par la réduction des ressources nécessaires pour l'achat de matériel, de pièces de rechange et de fournitures.

37. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses opérationnelles prévues pour 2022 pour la MANUA par rapport aux crédits ouverts et aux dépenses engagées en 2021, ainsi que sur le montant des engagements autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/246](#) et le montant des dépenses pour la période allant de janvier à juin 2022 (voir tableau 6).

Tableau 6
Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021		2022			Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Engagements autorisés (janvier à octobre 2022)	Dépenses au 30 juin 2022	Ressources demandées	2022 c. 2021 Augmentation/ (diminution)
	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (6) - (2)
1. Consultants et services de consultants	116,3	18,6	59,3	172,5	44,1	(72,2)
2. Voyage officiel	948,0	3 997,2	686,2	777,0	1 042,0	94,0
3. Installations et infrastructures	23 358,2	19 642,4	17 700,3	13 390,6	22 381,1	(977,1)
4. Transports terrestres	576,3	207,3	310,6	221,2	465,6	(110,7)
5. Opérations aériennes	6 950,8	7 595,5	5 394,3	5 284,5	9 966,2	3 015,4
6. Opérations maritimes ou fluviales	-	-	-	-	-	-
7. Communications et informatique	5 330,9	4 560,1	3 942,2	2 451,5	6 185,1	854,2
8. Santé	214,4	333,5	1 043,2	982,8	1 453,8	1 239,4
9. Matériel spécial	-	-	-	-	-	-
10. Fournitures, services et matériel divers	1 053,7	1 225,9	810,1	540,3	2 489,5	1 435,8
11. Projets à effet rapide	-	-	-	-	-	-
Total	38 548,6	37 580,3	29 946,2	23 820,4	44 027,4	5 478,8

38. Le Comité consultatif note qu'au 30 juin 2022, des dépenses de 23 820 500 dollars avaient été engagées sur un total autorisé de 29 946 200 dollars (79,5 %). Le Comité note également que le montant révisé des ressources demandées (44 027 400 dollars) est nettement supérieur au montant mis en recouvrement par l'Assemblée générale au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses approuvée pour 10 mois (voir par. 8).

Opérations aériennes

39. Le montant demandé pour 2022 au titre des opérations aériennes s'élève à 9 966 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 015 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (voir tableau 6). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'obligation de souscrire une assurance aéronautique contre les risques de guerre et d'autres limitations en matière d'assurance imposaient des restrictions différentes aux diverses opérations aériennes desservant la Mission et que la stratégie avait donc consisté à réduire au minimum l'utilisation des appareils de la MANUA et à acheter des places sur les vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies pour les quelques membres du personnel de la Mission devant se déplacer, l'idée étant de garder les appareils pour des activités essentielles comme les évacuations médicales et les déplacements d'urgence. Il a en outre été informé que le Service était en mesure d'offrir des services à un coût inférieur à celui de la MANUA, car ses primes d'assurance aéronautique contre les risques de guerre étaient moins élevées. Le regroupement des besoins permettait par ailleurs de réaliser des économies d'échelle.

40. Le Comité consultatif note que le montant des dépenses engagées au 30 juin 2022 s'élevait à 5 284 500 dollars. Elles ont été particulièrement élevées en mars et en avril (2 592 800 et 2 292 100 dollars, respectivement) et considérablement plus faibles les autres mois, variant d'un excédent de 77 600 dollars à des dépenses de

406 700 dollars (voir tableau 2). **Le Comité consultatif prend note des dépenses supplémentaires liées à l'obligation de souscrire une assurance aéronautique contre les risques de guerre, mais il n'est pas totalement convaincu que le montant révisé des ressources demandées au titre des opérations aériennes reflète pleinement l'intention indiquée de réduire au minimum l'utilisation des appareils de la MANUA ni les gains d'efficacité attendus de l'utilisation des vols du Service.**

Communications et informatique

41. Le montant demandé pour 2022 au titre des communications et de l'informatique s'élève à 6 185 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 854 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (voir tableau 6). Au 30 juin 2022, les dépenses s'élevaient à 2 451 500 dollars. Ayant demandé comment la réduction recommandée de 20 % du montant des crédits demandés pour les communications et l'informatique au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses avait été prise en compte dans la proposition actuelle [voir A/76/7/Add.5, par. 26 d)], le Comité consultatif a été informé que les dépenses supplémentaires étaient principalement imputables à l'augmentation des besoins en matière de services de télécommunications et de réseaux et les logiciels, licences et redevances, ainsi qu'aux besoins supplémentaires en matière de services d'information et de publication.

42. En ce qui concerne les ressources demandées au titre des services d'information et de publication (276 000 dollars), le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 176 000 dollars avait été précédemment inscrit au budget pour les initiatives de paix locales et les activités de sensibilisation, et qu'il était maintenant proposé de prévoir un montant supplémentaire de 100 000 dollars pour financer les initiatives de paix locales afin d'assurer leur poursuite une fois le financement extrabudgétaire de ces activités précédemment administrées par l'UNOPS arrivé à son terme. **Le Comité consultatif espère que des informations sur les activités de sensibilisation et les initiatives de paix locales susmentionnées seront fournies dans les prochains projets de budget.**

43. **Le Comité consultatif n'est pas pleinement convaincu qu'il soit justifié d'augmenter les ressources demandées au titre des communications et de l'informatique, compte tenu en particulier du niveau des dépenses au 30 juin 2022.**

Fournitures, services et matériel divers

44. Le montant demandé pour 2022 au titre des fournitures, services et matériel divers s'élève à 2 489 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 435 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (voir tableau 6). Au 30 juin 2022, les dépenses s'élevaient à 540 400 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant des dépenses prévues pour l'achat de places sur les vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies était estimé à 500 000 dollars sur la base des chiffres suivants : 135 passagers par mois au prix unitaire de 308 dollars. **Compte tenu du niveau des dépenses au 30 juin 2022, le Comité consultatif n'est pas pleinement convaincu qu'il soit justifié d'augmenter les ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers.**

Bureau d'Almaty

45. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le bureau extérieur d'Almaty avait été créé en août 2021 à la suite de la crise en Afghanistan. Les locaux, partagés avec d'autres entités des Nations Unies, étaient équipés du

mobilier et des agencements nécessaires. Le PNUD était responsable de la gestion des locaux partagés et tous les locataires du système des Nations Unies étaient tenus de payer les frais de fonctionnement proportionnellement à leur effectif global. Le Comité s'est vu communiquer les coûts afférents au bureau d'Almaty pour la période allant d'août à décembre 2021, qui s'élèvent à 44 377 dollars. Il a également été informé qu'à moins que la situation en Afghanistan ne se détériore et qu'il soit nécessaire de réduire la présence de l'Organisation sur le terrain, la Mission n'envisageait pas d'occuper le bureau extérieur et ne prévoyait donc pas d'engager les dépenses correspondantes.

46. Compte tenu des observations formulées aux paragraphes 13, 15, 28, 40, 43 et 44 ci-dessus, le Comité consultatif recommande une réduction de 2 millions de dollars au titre des dépenses opérationnelles.

47. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 35 et 46 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles de la MANUA pour 2022 soient approuvées.

III. Questions diverses

Accords de partage des coûts

48. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'effectif proposé pour 2022 comprenait 45 emplois dont le coût serait partagé avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organismes, fonds et programmes, à savoir l'emploi de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général pour le pilier Développement [sous-secrétaire général(e)], qui serait pris en charge à parts égales par la MANUA et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et 44 emplois d'agent(e) de sécurité sur le terrain [agent(e) local(e)], dont 33 % du coût serait pris en charge par la MANUA et le coût restant par les organismes, fonds et programmes. En ce qui concerne ce dernier point, le Comité a été informé que, pour 2022, la part annuelle à la charge de la MANUA de la part du budget de sécurité financé selon le principe du partage des dépenses locales administré par le PNUD imputée sur le budget du Département de la sûreté et de la sécurité s'élevait à 786 015 dollars. Le Comité a en outre été informé que, dans l'ensemble, la formule de partage des coûts avait été de plus en plus utilisée au fil des ans, mais que les progrès réalisés pour parvenir à un accord avec les organismes, fonds et programmes sur les services de sécurité que la MANUA continue de fournir étaient limités. **Le Comité consultatif espère que la MANUA poursuivra les efforts qu'elle fait pour officialiser le partage des coûts de l'appui en matière de sécurité fourni aux organismes, fonds et programmes, et qu'elle fera le point à ce sujet dans le rapport sur les prévisions de dépenses pour 2024. Le Comité consultatif réaffirme son opinion selon laquelle le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, devrait fournir l'appui nécessaire pour que les efforts de la MANUA soient couronnés de succès (A/76/7/Add.5, par. 30).**

Représentation géographique et équilibre entre les genres

49. Le Comité consultatif s'est vu communiquer des statistiques géographiques concernant le personnel de la MANUA. Au 31 mai 2022, les titulaires des 248 emplois soumis à recrutement international étaient répartis de la manière suivante : Afrique (69), Europe occidentale et autres États (68), Asie et Pacifique (67), Europe orientale (37) et Amérique latine et Caraïbes (7). Le Comité a également été informé qu'au 31 mai 2022, les États d'Europe occidentale et autres États affichaient la proportion

la plus élevée d'administrateurs de la classe P-5 et des classes supérieures (15 personnes), suivis par l'Afrique (5 personnes) et l'Asie et le Pacifique et l'Europe orientale (2 personnes chacun). Le Comité a également été informé que 201 femmes (107 membres du personnel recrutés sur le plan international et 94 sur le plan national) étaient employées par la MANUA au 30 juin 2022, ce qui représente respectivement 13,7 % et 16,1 % de l'effectif total dans ces catégories. **Le Comité consultatif espère que la MANUA poursuivra ses efforts pour améliorer la représentation géographique et l'équilibre entre les genres, y compris aux postes de haut niveau.**

IV. Conclusion

50. **Compte tenu des observations et recommandations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve le montant révisé des ressources demandées pour la MANUA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (131 345 400 dollars) et qu'elle :** a) ouvre un crédit d'un montant de 131 345 400 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2022 ; b) ouvre un crédit d'un montant de 10 905 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2022.